

CORRUPTION



La lutte contre la corruption, un engagement quotidien de BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE

BOA-CÔTE D'IVOIRE est engagée dans une démarche de tolérance zéro contre la corruption en interdisant tout « acte qui consisterait à offrir, promettre, donner, accepter ou solliciter un avantage indu de toute valeur financière ou non financière, directement ou indirectement, indépendamment du ou des lieux, en violation des lois applicables, pour inciter ou récompenser une personne à agir ou à ne pas agir dans le cadre de ses fonctions ».

Cette démarche concerne ses propres services et tous ses fournisseurs, notamment grâce à une charte achats responsables, ainsi qu'à une clause de prévention dans les contrats liant la banque à ses partenaires commerciaux et à l'ensemble de ses collaborateurs.

BOA-CÔTE D'IVOIRE informe que tous ses collaborateurs et partenaires commerciaux disposent d'un canal de communication spécifique, permettant d'alerter sa Direction de la Conformité.

Si l'alerte est fondée, des sanctions seront prises contre les collaborateurs impliqués et les relations avec les partenaires commerciaux mis en cause définitivement rompues.

Par ce dispositif anti-corruption, BOA-CÔTE D'IVOIRE réaffirme concrètement son engagement dans la lutte contre la corruption, encourage et promeut une culture de collaboration saine et transparente, en son sein comme vis-à-vis ses partenaires.

La Direction Générale

